

Lettre d'infos N°33

DÉCEMBRE 2024

INFORM'ACTION 74



NOS LIEUX D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Cran – Gevrier :

Tous les Mardis
21 Route de Chevennes

Meythet :

Tous les Mercredis
4 Rue de l'Aérodrome

Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois
24 Avenue G. Clémenceau

Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois
Rue de l'Annexion
Maison de l'Albanais

Litiges , Ecoute, Conseils....

**PRENEZ RDV EN LIGNE
sur notre site internet**

www.lacsf74.org

Permanence téléphonique :

 **06.30.29.74.26**

 **CSF74**

udcsf74@la-csf.org



Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Nous vous souhaitons de passer de joyeuses fêtes.

Et que la santé vous accompagne, ainsi que vos proches !

L'équipe de la CSF 74



LE CHEQUE ENERGIE

LOGEMENT

2024

Etendue du portail d'éligibilité au Chèque Energie.

La campagne d'envoi automatique des Chèques d'Énergie 2024, a pris fin le 25 Avril, cependant, **les ménages dont la situation aurait évolué en 2022** et qui n'ont pas reçu de chèque énergie **peuvent faire la demande sur le portail dédié, ouvert depuis le 04 Juillet et le sera jusqu'en Décembre 2024.**

Pour les ménages éligibles au dispositif, cette année au titre de leur situation en 2022 (revenus déclarés à l'administration fiscale en 2023 et composition du ménage), et qui n'étaient pas éligibles l'année dernière, notamment :

- les jeunes qui sont entrés dans la vie active (primo-déclarants) ;
- les ménages dont les revenus ont baissé entre 2021 et 2022 ;
- les ménages qui ont connu une naissance en 2022.

peuvent aussi profiter de ce portail pour en faire la demande.



<https://chequeenergie2024.asp-public.fr/chqnrj2024/>

Quelles aides financières demander si vous n'arrivez plus à payer vos factures ?



ACCUMULATIONS

CONSO

DE VOS FACTURES IMPAYEES

QUELLES SOLUTIONS !?

Vous avez des revenus modestes, vous pouvez peut-être bénéficier d'aides pour alléger le montant de vos factures, liées à votre logement.

–> Pour payer différents frais liés à votre logement :

Un Fond de Solidarité pour le logement peut vous être versé sous forme de prêt (à rembourser au FSL) ou de subvention (sans remboursement) si vous vous trouvez dans les cas suivants :

- ✓ Frais liés à l'installation dans votre logement (dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'agence immobilière ou achats de nécessité comme un réfrigérateur)
- ✓ Frais liés à votre maintien dans votre logement (dettes de loyers, frais de Commissaire de Justice, factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone)

–> Pour payer vos factures d'eau :

Une tarification sociale de l'eau, peut vous aider à payer vos factures d'eau. Cette aide dépend de la décision prise par la Commune et sur la forme qu'elle adopte.

Pour savoir si votre Commune, a mis en place ce dispositif d'aide, vous pouvez vous renseigner auprès du CCAS ou CIAS et obtenir les coordonnées auprès de votre Mairie.

–> Pour payer votre abonnement de téléphone fixe :

Une réduction sociale téléphonique, si votre opérateur est Orange et que vous percevez les aides suivantes : (RSA – AAH ou ASS), cette réduction peut vous être accordée pour un délai d'1 an, sur l'abonnement de votre résidence principale.

Lire la suite...

<https://lacs74.org/accumulations-de-factures-impayees-queelles-solutions/>

Service-Public.fr

URGENCE Qui appeler ?

SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril



LE 0 800 112 112



Un numéro qui vous rappelle en cas d'urgence !

Depuis le 1er Octobre 2024, si vous sollicitez un service d'urgence par téléphone, vous serez rappelé par le 0 800 112 112.

Ce numéro est gratuit et le fait de décrocher, ce rappel ne vous sera pas facturé ni surtaxé. Il n'y a aucun risque à répondre, ce n'est pas un SPAM ! **Pour ne pas être surpris, il s'affiche sur votre écran, et vous pouvez ainsi l'ajouter à votre répertoire sous l'appellation « Services Urgences »**

À savoir : Ce 0 800 112 112 ne prend pas directement les appels d'urgence, c'est seulement eux qui vous recontactent si vous avez contacté les numéros d'urgences habituels notifiés ci-contre.

Et si vous venez à rappeler le 0 800 112 112, un message vocal vous indiquera de rappeler le service d'urgence classique.